



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DE L'AUTONOMIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La Ministre Déléguée*

*Paris, le*

**13 JAN. 2022**

Nos Réf. : D-21-031492 / DDC-DREG-CP / MC  
Vos Réf. : votre courrier du 19 novembre 2021

Monsieur le Député,

Vous avez appelé l'attention de Monsieur Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé, sur les préoccupations exprimées par des directeurs d'établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) de votre circonscription concernant les difficultés de recrutement d'infirmiers rencontrées par leurs structures.

Le ministre m'a chargée de vous répondre.

Le Gouvernement est pleinement mobilisé pour répondre à cette situation. Votre témoignage me conforte dans l'importance du plan d'action pour les métiers du grand âge et de l'autonomie, initié dès ma prise de fonction ministérielle, qui a permis d'amorcer la réforme du secteur, aux côtés de la loi relative à la dette sociale et à l'autonomie et de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021.

Ce plan d'action s'est fixé quatre objectifs : répondre aux besoins urgents de personnels pendant la crise sanitaire, au niveau national et local, par la mise en synergie de Pôle emploi et des agences régionales de santé, développer les capacités de formation et l'amélioration de leur adéquation aux besoins des personnes accompagnées, lutter contre la sinistralité et revaloriser les salaires pour les métiers du grand âge.

La future réforme du grand âge et de l'autonomie, qui engage pleinement mon ministère, s'inscrira dans le même effort pour améliorer la qualité de vie des professionnels du secteur et des personnes âgées ou dépendantes, avec une restructuration de l'offre d'accompagnement.

Des mesures de revalorisation salariale ont d'ores et déjà été prises pour les métiers du grand âge. Ainsi, l'accord signé par les partenaires sociaux le 13 juillet 2020 à la suite du Ségur de la santé vise explicitement les établissements de santé et les EHPAD publics et a également vocation à s'appliquer dans les mêmes types d'établissements du secteur privé. Il en résulte une revalorisation « socle » des salaires de 183€ par mois pour les professionnels concernés. Concernant les personnels des EHPAD territoriaux, le décret 2021-166 du 16 février dernier étend le bénéfice du complément de traitement indiciaire, notamment aux agents de la fonction publique territoriale.

De plus, l'accord du 13 juillet 2020 prévoyait une extension des capacités de formation des Instituts de formation en soins infirmiers offertes sur Parcoursup comprise entre +5% et +10%. Comme le précise l'arrêté du 13 juillet 2021, 34 037 places ont été ouvertes pour les étudiants entrant en première année du diplôme d'Etat d'infirmier à la rentrée 2021-2022, soit 2 575 places de plus qu'en 2020-2021. Une autre augmentation est d'ores et déjà indiquée pour la rentrée 2022-2023 où les capacités d'accueil s'élèveront à 36 104 places. Au total 4 672 nouvelles places vont être créées d'ici 2022, soit 15% de plus qu'en 2020.

Monsieur Jean-Paul LECOQ  
Député de Seine-Maritime  
55 rue de la République  
76700 HARFLEUR

.../...

14 avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07  
Téléphone : 01 40 56 60 00



Enfin, notre ambition se poursuit au travers de la Loi de financement de la sécurité sociale pour 2022, qui intègre plusieurs propositions consacrées à l'autonomie : 0,8 Md€ de revalorisations supplémentaires des salaires, le renforcement de la médicalisation des EHPAD, ainsi que notamment le développement des liens entre EHPAD et services d'aide à domicile.

L'ensemble des moyens mobilisés permettra de transformer en profondeur un secteur souvent oublié depuis plusieurs décennies, et de redonner une attractivité nouvelle à ces beaux métiers de l'humain, ainsi que des capacités de recrutement essentielles pour atteindre notre ambition.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de ma considération distinguée.

*G. Dielen*



**Brigitte BOURGUIGNON**